

Mars 2023

Complété en novembre 2023

JUSTIFICATIF DE LA MAITRISE FONCIERE

Demande d'Autorisation Environnementale

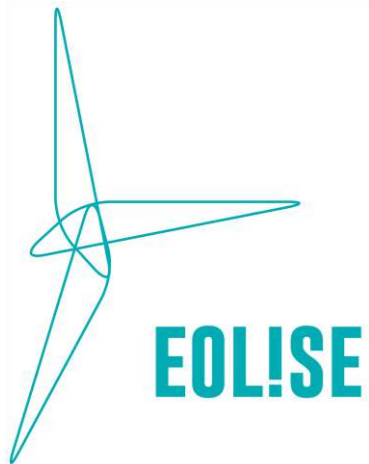
Parc éolien de Puyvineux

Département : Charente-Maritime

Communes : Aigrefeuille d'Aunis, La Jarrie, Saint-Christophe

Maître d'ouvrage

Eoliennes d'Aunis 4 SAS



Réalisation et assemblage du Dossier de
Demande d'Autorisation Environnementale

Justificatif de la maîtrise
foncière

Liste des parcelles concernées par le projet :

Objet	Commune d'implantation	Parcelle d'implantation	Nature de l'occupation du sol		Linéaire de raccordement (en m)	Lambert 93		WGS84	
E1	La Jarrie	YA 84	Aménagement	Raccordement	81	391786	6565375	46° 7'4.89"N	0°59'33.76"O
E1	La Jarrie	Y 101	Surplomb	Raccordement	16				
E1-E2	La Jarrie	Y96		Raccordement	124				
E2	La Jarrie	Y95	Aménagement	Raccordement	266	391915	6564989	46° 6'52.61"N	0°59'26.86"O
E2	La Jarrie	Y108	Aménagement						
E2-E3	Aigrefeuille d'Aunis	W93		Raccordement	108				
E3	Aigrefeuille d'Aunis	W86	Aménagement	Raccordement	147	392070	6564659	46° 6'42.19"N	0°59'18.90"O
E3	Aigrefeuille d'Aunis	W85	Surplomb						
E3	Aigrefeuille d'Aunis	W84	Surplomb						
E5	Aigrefeuille d'Aunis	X252	Aménagement	Raccordement	106	393888	6565751	46° 7'20.52"N	0°57'56.82"O
E5	Aigrefeuille d'Aunis	X251	Surplomb						
E5	Aigrefeuille d'Aunis	X255	Surplomb						
E4	Saint-Christophe	XC43	Aménagement	Raccordement	59	393857	6566287	46° 7'37.81"N	0°57'59.49"O
E4	Saint-Christophe	XC44	Surplomb						
E4	Saint-Christophe	XC42	Surplomb						
E6	Aigrefeuille d'Aunis	X6	Aménagement	Raccordement	88	394515	6565677	46° 7'19.13"N	0°57'27.45"O
E6	Aigrefeuille d'Aunis	X8	Aménagement						
E6	Aigrefeuille d'Aunis	X9	Surplomb						
E7	Aigrefeuille d'Aunis	W122	Surplomb						
E7	Aigrefeuille d'Aunis	W123	Aménagement	Raccordement	289	394064	6564890	46° 6'52.90"N	0°57'46.58"O
E8-E9	Aigrefeuille d'Aunis	W131	Aménagement	Raccordement	115				
E8	Aigrefeuille d'Aunis	W289	Aménagement						
E8	Aigrefeuille d'Aunis	W290	Aménagement	Raccordement	321	394225	6564434	46° 6'38.41"N	0°57'38.03"O
E9	Aigrefeuille d'Aunis	W251	Aménagement	Raccordement	155	394149	6563981	46° 6'23.61"N	0°57'40.49"O
E9	Aigrefeuille d'Aunis	W359	Surplomb		198				
E9	Aigrefeuille d'Aunis	W252	Surplomb	Aménagement					
E9	Aigrefeuille d'Aunis	W250	Aménagement	Raccordement	7				
Poste	Aigrefeuille d'Aunis	W307	Aménagement			393278	6563817	46°6'16.92"N	0°58'20.64"O

ATTESTATION DE DROIT

Propriétaire et exploitant agricole :

Monsieur Besson Philippe - né le 30/07/1962 à La Rochelle (17)

Demeurant au 3 route de Cugné - 17220 SAINT-CHRISTOPHE

Et Madame Besson - Bouget Christine - née le 10/03/1965 à Saint-Denis (93)

Demeurant au 3 route de Cugné - 17220 SAINT-CHRISTOPHE

Des parcelles :

Commune	Section	Parcelle
La Jarrie	YA	84
La Jarrie	YA	101

Déclarent :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à *St Christophe*

Monsieur Besson Philippe

Date : *20.9.2020*

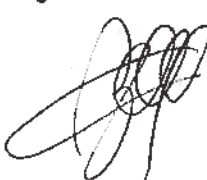
Signature :



Madame Besson Christine

Date : *8.9.20*

Signature :



ATTESTATION DE DROIT

Entre,

1°- Madame Raimon Karine - née le 19/08/1969 à La Rochelle (17)
Demeurant au 13 RUE DE LA JAROLLES - 17 220 SAINT-MEDARD-D'AUNIS
Agissant en qualité de Propriétaire

Ci-après dénommé(s) « **LE PROPRIETAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- Monsieur Raimon Steeve - né le 17/03/1993 à La Rochelle
Demeurant au 12 rue de la rivière - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS
Agissant en qualité de Exploitant mettant à disposition ses parcelles à la :
Société EARL SMB - N° de registre de société - SIREN : 843199043
Adresse : 10 impasse du Grand Four - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS
Représentée par le Gérant Raimon STEEVE

Ci-après dénommé « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

Des parcelles :

Commune	Section	Parcelle
Aigrefeuille d'Aunis	W	86

Déclarent :

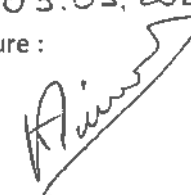
- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales

d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;

- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Le Propriétaire

Madame Raimon Karine
Date : 03.05.2022
Signature :



L'Exploitant

Monsieur Raimon Steeve
Date : 03/05/2022
Signature :



ATTESTATION DE DROIT

Monsieur **Guionnet James** – né le 18/06/1964 à la Rochelle (17)
 Demeurant au 71 CHE DE LA VILLE – 17220 SAINT-CHRISTOPHE
 Agissant en qualité de **propriétaire et exploitant** des parcelles :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle
Saint-Christophe	Les grandes batailles	XC	42
Saint-Christophe	Les grandes batailles	XC	43
Saint-Christophe	Les grandes batailles	XC	44

Déclare :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à Saint-Christophe
Francis
 Madame Guionnet James
 Date : 27.10.2020
 Signature :



ATTESTATION DE DROIT

1°- Madame **Haussin - Pacraud Bernadette** - née le 27/03/1955 à Aigrefeuille d'Aunis (17)
 Demeurant au 1 RUE DES FAUVETTES - 23600 BOUSSAC-BOURG
 Agissant en qualité de Nue-propriétaire

Madame **Pacraud - Gaston Irene** - née le 08/12/1932 à Aigrefeuille d'Aunis (17)
 Demeurant au 61 RUE DE LA RIVIERE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS *Decreté le 28/12/2020*
 Agissant en qualité de Usufruitière indivis

Monsieur **Pacraud Clément** - né le 26/03/1931 à Yves (17)
 Demeurant au 61 RUE DE LA RIVIERE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS
 Agissant en qualité de Usufruitier indivis

Ci-après dénommé(s) « **LE PROPRIETAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- Monsieur **Etie Jean-Paul** - né le 19/02/1965 à La Rochelle (17)
 Demeurant au 12 rue de la fragnée - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS
 Agissant en qualité de Exploitant

Des parcelles :

Commune	Section	Parcelle
Aigrefeuille d'Aunis	X	252

Déclarent :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de

promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;

- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à Aigrefeuille le 27 mai 2021

LE PROPRIETAIRE

Madame Haussin - Pacraud Bernadette

Signature :

Madame Pacraud - Gaston Irene

Signature :

décédée le 28-12-2020

Monsieur Pacraud Clément

représenté par M^{me} Pacraud Chantal

Signature :

L'EXPLOITANT AGRICOLE

Monsieur Etie Jean-Paul:

Signature :

ATTESTATION DE DROIT

Propriétaire et exploitant agricole :

Madame **Gouineau Martine** – née le 05/06/1964 à la Rochelle (17)

Demeurant au 10 impasse du Grand Four – 17 290 Aigrefeuille-d'Aunis

Agissant en qualité de Propriétaire, nue-propiétaire et exploitante

Madame **Gouineau-Durand Nicole** – née le 06/10/1928 à Marans (17)

Demeurant au ~~10 impasse du Grand Four~~ 17 290 Aigrefeuille d'Aunis

^{12 bis rue de la Rivière}
Agissant en qualité d'usufruitière,

Parcelles de Mme Gouineau Martine propriétaire :

Commune	Section	Parcelle
Aigrefeuille d'Aunis	X	6
Aigrefeuille d'Aunis	X	8

Parcelle de Madame Gouineau-Durand Nicole, usufruitière et de Madame Gouineau Martine nue-propiétaire :

Commune	Section	Parcelle
Aigrefeuille d'Aunis	X	7

Déclarent :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales

d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;

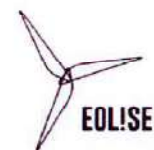
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à *Aigrefeuille*

Madame Gouineau Martine
Date : *25-10-2020*
Signature :



Madame Gouineau Durand Nicole
Date : *25-10-2020*
Signature :



CONVENTION TRIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

Entre,

1°- Monsieur **Braud Alain** - né le 05/06/1945 à 017 ROCHEFORT

Demeurant au 20 RUE DE LA FRAGNEE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS

Agissant en qualité de Propriétaire

Ci-après dénommé « **LE PROPRIETAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- Monsieur **Braud Thierry** - né le 12/07/1966 à LA ROCHELLE (17)

Demeurant au 20 RUE DE LA FRAGNEE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS

Agissant en qualité d'exploitant - titulaire d'un bail

Les terrains sont mis à disposition de la

Société EARL THIERRY BRAUD - N° de registre de société - SIREN : 404383457

Adresse : 20 RUE DE LA FRAGNEE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS

représentée par son unique associé-gérant en la personne de Mr Thierry BRAUD

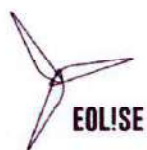
Ci-après dénommé « **L'EXPLOITANT AGRICOLE** »

Et, de troisième part,

3°- La société **Eolise SAS** au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center - 3 avenue Gustave Eiffel - Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par Monsieur **WAMBRE Baptiste**, dument habilité par son président, Monsieur **PEZZETTA Julien**.

Ci-après dénommée « **LE BENEFICIAIRE** »

Paraphes	<i>TB</i>	<i>AB</i>	<i>BW</i>			
----------	-----------	-----------	-----------	--	--	--



Nom du démarcheur : Monsieur WAMBRE Baptiste

Fait à Aigrefeuille d'Anis en autant d'exemplaires que de parties aux présentes,

Remise en main propre de la Convention pour étude :

Chez le PROPRIETAIRE le22/01/2018.....

Chez l'EXPLOITANT le23/01/2018.....

Complétée et signée :

Chez le PROPRIETAIRE le08/02/2018.....

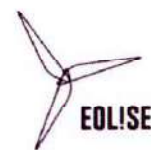
Chez l'EXPLOITANT le08/02/2018.....

Remise en main propre de la Convention complète :

Chez le PROPRIETAIRE le :08/02/2018.....

Chez l'EXPLOITANT le :08/02/2018.....

Paraphes	TB	AB	BW			
----------	----	----	----	--	--	--



LE PROPRIETAIRE

Monsieur Braud Alain

Date : 08 02 2018

Lu et approuvé : LU ET APPROUVE

Signature :

L'EXPLOITANT AGRICOLE titulaire d'un bail et gérant de l'EARL THIERRY BRAUD

Monsieur Braud Thierry

Date : 08-02-2018

Lu et approuvé : lu et approuvé

Signature :

LE BENEFICIAIRE

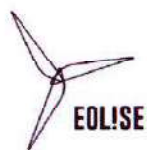
Monsieur Wambre Baptiste

Date : 08/02/2018

Lu et approuvé : lu et approuvé

Signature :

Paraphes	TB	AB	BW			
----------	----	----	----	--	--	--



Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro	Qualité	Nom prénom
Aigrefeuille d'Aunis	Les Creteaux	W	123	Propriétaire	Braud Alain
Aigrefeuille d'Aunis	Les grands champs	W	143	Propriétaire	Braud Alain
Aigrefeuille d'Aunis	Les pousseteaux	W	252	Propriétaire	Braud Alain

ATTESTATION DE DROIT

1° - Madame Braud Jacqueline - née le 29/07/1949

Demeurant au 13 RUE DE LA FRAGNEE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS

Agissant en qualité de Propriétaire

Ci-après dénommée « LE PROPRIETAIRE »

Des parcelles :

Commune	Section	Parcelle
Aigrefeuille d'Aunis	W	289
Aigrefeuille d'Aunis	W	290
Aigrefeuille d'Aunis	W	131

Déclarent :

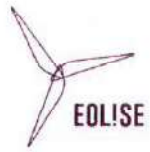
- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie et Aigrefeuille d'Aunis), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Madame Braud Jacqueline

Date : le 3 mai 2022

Signature :

Paraphes	TB	AB	BW			
----------	----	----	----	--	--	--



CONVENTION BIPARTITE D'ENGAGEMENT DE MISE A DISPOSITION ET DE PROMESSE UNILATERALE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE EN VUE DE LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN

Entre,

1°-Monsieur Braud Thierry - né le 12/07/1966 à LA ROCHELLE (17)
 Demeurant au 20 RUE DE LA FRAGNEE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS
 Agissant en qualité de Propriétaire et/ou exploitant
 Les terrains sont mis à disposition de la
Société EARL THIERRY BRAUD - N° de registre de société - SIREN : 404383457
 Adresse : 20 RUE DE LA FRAGNEE - 17290 AIGREFEUILLE-D AUNIS
 représentée par son unique associé-gérant en la personne de Mr Thierry BRAUD

Ci-après dénommé « **LE PROPRIETAIRE** »

Et, de seconde part,

2°- La société Eolise SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé au Business Center - 3 avenue Gustave Eiffel – Téléport 1, 86 360 Chasseneuil du Poitou immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 819 810 862 000 22 et représentée par Monsieur **WAMBRE Baptiste**, dument habilité par son président, Monsieur **PEZZETTA Julien**.

Ci-après dénommée « **LE BENEFICIAIRE** »

Paraphes	TB	BW				
----------	----	----	--	--	--	--



Article 20 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

20.1 A défaut d'accord amiable entre les parties, toutes les contestations qui pourront résulter des présentes seront soumises au Tribunal de Grande Instance du lieu du défendeur.
 20.2 Cette clause d'attribution de juridiction s'applique, par accord exprès des parties, même en cas de référé.

Article 21 : Faculté de renonciation

Conformément à l'article L. 121-21 du Code de la consommation, dans les quatorze jours, à compter de la signature des présentes, le PROPRIETAIRE a la faculté d'y renoncer.
 Si le PROPRIETAIRE souhaite utiliser sa faculté de renonciation, il peut utiliser le formulaire détachable ci-après à **L'ANNEXE 4** et l'adresser au BENEFICIAIRE. Le texte des dispositions protectrices du Code de la consommation est reproduit à **L'ANNEXE 4** des présentes.

Nom du démarcheur : Monsieur WAMBRE Baptiste

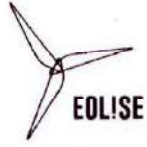
Fait à Aigrefeuille d'Aunis en autant d'exemplaires que de parties aux présentes,

Remise en main propre de la Convention pour étude le : 22.01.2018

Complétée et signée le : 08.02.2018

Remise en main propre de la Convention complète le : 08.02.2018

Paraphes	TB	BW				
----------	----	----	--	--	--	--



LE PROPRIETAIRE

Monsieur Braud Thierry

Date : 08-02-2018

Lu et approuvé : lu et approuvé

Signature :

LE BENEFICIAIRE

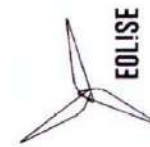
Monsieur WAMBRE Baptiste

Date : 08/02/2018

Lu et approuvé : lu et approuvé

Signature : Wambre

Paraphes	T B	BW				
----------	-----	----	--	--	--	--



Annexe 1 : Parcelles cadastrales constituant le « TERRAIN »

Commune	Lieu-dit	Section	Numéro
Aigrefeuille d'Aunis	derriere les pres	V	178
Aigrefeuille d'Aunis	derriere les pres	V	180
Aigrefeuille d'Aunis	les pierrieres	V	202
Aigrefeuille d'Aunis	Le bas des chaumes	W	28
Aigrefeuille d'Aunis	Les Creteaux	W	122
Aigrefeuille d'Aunis	Les grands champs	W	144
Aigrefeuille d'Aunis	Les grands champs	W	145
Aigrefeuille d'Aunis	Sennebe	W	235
Aigrefeuille d'Aunis	Les poussesteaux	W	250
Aigrefeuille d'Aunis	Les poussesteaux	W	251
Aigrefeuille d'Aunis	saint bibien	X	164
Aigrefeuille d'Aunis	saint bibien	X	165
Aigrefeuille d'Aunis	saint bibien	X	170
Aigrefeuille d'Aunis	Saint-Bibien	X	172
Aigrefeuille d'Aunis	Saint-Bibien	X	173
Aigrefeuille d'Aunis	les rois bertous	X	255
Aigrefeuille d'Aunis	fief melin	X	292
Aigrefeuille d'Aunis	fief melin	X	293
Aigrefeuille d'Aunis	fief melin	X	413
Aigrefeuille d'Aunis	fief melin	X	416

Paraphes	T B	BW				
----------	-----	----	--	--	--	--

ATTESTATION DE DROIT

Propriétaire et exploitant agricole :

Monsieur **BESSON PHILIPPE** – né le 30/07/1962 à La Rochelle (17) – demeurant au 3 route de Cagné – 17 220 Saint-Christophe ;

Madame **BESSON – BOUGET CHRISTINE** – née le 10/03/1965 à Saint-Denis (93) – demeurant au 3 route de Cagné – 17 220 Saint-Christophe

Des parcelles :

Commune	Section	Parcelle
La Jarrie	YA	84
La Jarrie	YA	101
Aigrefeuille-d'Aunis	X	251

Déclarent :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et Saint-Christophe), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à *Saint-Christophe*

Monsieur Besson Philippe
Date : *30-01-2023*
Signature :



Madame Besson Christine
Date : *30.1.23*
Signature :



ATTESTATION DE DROIT

Propriétaire et exploitant agricole :

Madame **GOINEAU MARTINE** né le 05/06/1964 à La Rochelle (17) - demeurant au 10 impasse du Grand Four – 17 290 Aigrefeuille d'Aunis ;

Parcelles de Mme Gouineau Martine propriétaire :

Commune	Section	Parcelle
Aigrefeuille d'Aunis	X	6
Aigrefeuille d'Aunis	X	8
Aigrefeuille d'Aunis	W	359

Déclarent :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et Saint-Christophe), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à *Aigrefeuille d'Aunis*

Madame Gouineau Martine
Date : *203.2023*
Signature :



ATTESTATION DE DROIT

Propriétaires :

Monsieur **CAQUINEAU Jean-Michel**, né le 03/05/1949 à La Jarrie (17) - demeurant au 15 chemin de la Ville- 17 220 Montroy ;

Madame **CAQUINEAU – Turgne Edith**, née le 13/09/1950 à Montroy – demeurant au 15 chemin de la Ville – 17 220 Montroy

Commune	Section	Parcelle
Aigrefeuille d'Aunis	W	93

Déclarent :

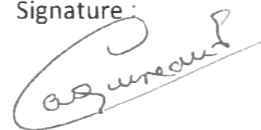
- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et Saint-Christophe), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à

Monsieur Caquineau
Date : 2/02/2023
Signature :



Madame Caquineau
Date : 2/02/2023
Signature :



ATTESTATION DE DROIT

Propriétaire et exploitant agricole :

Monsieur Jimenez Jean-Pierre - né le 10/06/1946 à La Rochelle (17)

Demeurant au 124 avenue de la libération – 17 220 CROIX-CHAPEAU

Et Madame Jimenez – Vequaud Andrée - née le 26/01/1947 à L'hermenault (85)

Demeurant au 124 avenue de la libération – 17 220 CROIX-CHAPEAU

Propriétaire et exploitant agricole via la société EARL Agrimec de la parcelle :

Commune	Section	Parcelle
La Jarrie	Y	95
La Jarrie	Y	96
La Jarrie	Y	108

Déclarent :

- Avoir pris connaissance du projet de parc éolien menée par la société EOLIENNES D'AUNIS 4 (n° SIRET 877 725 986 000 13) dont le siège social est basé au Business Center – 3 av. Gustave Eiffel – Téléport 1 – 86360 Chasseneuil-du-Poitou, sur les parcelles susvisées sur le territoire des communes de La Jarrie, Aigrefeuille d'Aunis et Saint-Christophe), comprenant les éoliennes ainsi que les aménagements nécessaires à la construction, l'exploitation et au démantèlement du parc éolien envisagé ;
- Avoir consenti à la société EOLIENNES D'AUNIS 4, l'ensemble des droits nécessaires à la réalisation de son projet éolien par la signature d'une convention de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien ;
- Autoriser la société EOLIENNES D'AUNIS 4 ou tout tiers ou société qui lui serait substituée :
 - A effectuer les démarches administratives et études nécessaires à l'obtention des autorisations visant la réalisation du parc éolien et des installations liées à son fonctionnement ;
 - A disposer des droits réels requis pour l'implantation de (des) éolienne(s) et du (des) postes de livraison, du passage des câbles électriques souterrains, du survol de pales d'éoliennes et des aménagements temporaires et permanents liés à l'accès, sur l'ensemble des propriétés susvisées ;
- Par conséquent, et si besoin, renoncer à tous droits, actions et recours contre le développement, le montage, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien ;
- Être informé que cette attestation sera jointe à la demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R181-13 du code de l'environnement.

Fait à

Monsieur Jimenez

Date :

29/09/23

Signature :



Madame Jimenez

Date :

29/09/2023

Signature :

